



» Edito

La protection de notre cadre de vie est l'un des axes forts de l'action municipale. Préserver notre environnement c'est notamment agir contre les problèmes de circulation, notamment des poids-lourds, qui impactent le quotidien des Bucois. Je pense bien entendu à la route départementale Louis Blériot et à la rue Charles Quatremare.

L'objectif du projet de barreau sud (route de liaison entre la RD938 et la RD91 qui passerait au sud de notre commune dans des secteurs non urbanisés) est de desservir directement notre zone d'activités sans passer dans Buc et de dévier une large partie du trafic de transit (voir ci-contre).

C'est la raison pour laquelle, le Conseil Municipal à la quasi-unanimité, s'est prononcé lors de l'assemblée du 2 février pour la réalisation, dans les meilleurs délais, de ce barreau sud.

Cependant, le projet actuel de CDT a rétrogradé le projet de barreau sud en le classant comme non-prioritaire. Nous avons donc besoin de votre mobilisation pour inscrire dans le registre de l'enquête publique votre souhait de voir se réaliser le barreau sud au plus tôt.

Comptant sur votre soutien à ces démarches, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Votre Maire

Jean-Marc LE RUDULIER

Barreau sud : les points clés

Un tracé fixé par le décret de 2013

La loi de juin 2010 a prévu de préserver au moins 2300 hectares d'espaces agricoles et naturels sur le plateau de Saclay, pôle stratégique du Grand Paris. Le décret du 27 décembre 2013 a ainsi sanctuarisé les champs situés entre les zones habitées de Buc et l'aérodrome de Toussus-le-Noble. Ce même décret a également fixé l'emprise réservée au barreau sud.

Une route intégrée avec un écran naturel

La délibération du Conseil Municipal de Buc du 2 février 2015 demande que ce barreau sud soit intégré au mieux dans cet espace agricole grâce, par exemple, à la réalisation d'un merlon (butte de terre paysagée servant d'écran acoustique et visuel).

Barreau sud = moins de trafic dans Buc

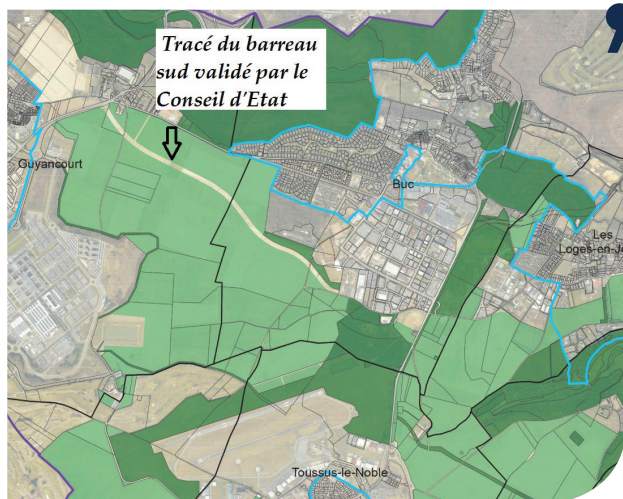
Les études menées par le Conseil Général ont ainsi montré que ce nouvel axe routier allégerait directement la circulation sur la rue Louis Blériot de l'ordre de 25 % (et -50% pour les poids-lourds). Pour la rue Charles Quatremare, le trafic diminuerait de moitié par rapport aux prévisions de trafic à l'horizon 2025.

Enquête publique sur le Contrat de Développement Territorial (CDT) Versailles St-Quentin/Vélizy

Les pôles de développement autour de Buc

Le CDT prévoit le développement des pôles de Versailles-Chantiers, Satory et Guyancourt. C'est-à-dire la création de 3 gares du Grand Paris Express (métro automatique), ainsi que la production de nombreux logements.

Dans ces conditions, comment prévoir les accès à ces secteurs sans sacrifier le cadre de vie des Bucois ? C'est le but du projet de barreau sud.



Le CDT, mode d'emploi

Le Contrat de Développement Territorial recense les projets futurs en matière d'habitat, de transport et d'équipements collectifs pour les 15 prochaines années autour des pôles majeurs du Grand Paris.

Le Grand Paris est un projet qui vise à renforcer le dynamisme et l'attractivité de l'agglomération parisienne en fédérant les partenaires institutionnels, sociaux et économiques.

Concrètement cela s'illustre par la mise en œuvre du nouveau métro automatique « Grand Paris Express », et par l'élaboration de Contrats de développement territorial (CDT). Un CDT est ainsi spécialement consacré à notre territoire (plateau de Saclay, Versailles-Satory, Saint-Quentin, Vélizy... ainsi que la zone d'activités de Buc).

www.mairie-buc.fr

Agir pour Buc

Un engagement de tous les jours

Dans le projet de Contrat de Développement Territorial (CDT) soumis actuellement à enquête publique, trois opérations sur les huit présentant un degré de maturité opérationnelle vous intéressent en tant que bucois.

Versailles Satory : impliquant l'adaptation d'infrastructures de transport, notamment le réaménagement de la rue de la porte de Buc et du carrefour du Cerf-volant, l'implantation de la nouvelle gare de métro « Grand Paris Express » (ligne 18) avec les voies de rabattement nécessaires.

Versailles Chantiers : comportant la mise en service du tram train Massy - Evry - Versailles, permettant notamment le développement du rôle de la gare de « Petit Jouy », ce qui peut alléger d'autant le trafic

routier rue Louis Blériot. Toutefois l'impact de la future gare Versailles Satory peut permettre de désencombrer la circulation si des accès plus directs à partir du sud / sud-est sont créés.

Guyancourt ville : cette opération comprend la création de la gare « Saint-Quentin Est » du Métro « Grand Paris Express », divers aménagements routiers, dont le traitement du carrefour de la Minière. Elle intégrait dans la version présentée le 16 juillet 2014, la création de la liaison entre la RD91 et la RD938 à laquelle la Municipalité est tout particulièrement attachée. Il convient d'obtenir sa réinscription en reprenant notamment les arguments développés dans la note de présentation du CDT :

- La création d'un barreau de liaison devant faciliter l'accès routier, y compris des poids-lourds aux zones d'activités écono-

miques à développer sur Buc, Toussus-le-Noble et Les Loges-en-Josas et s'inscrivant dans le triptyque : carrefour RN12 - avenue des Garennes - barreau de liaison RD938 / RD91.

- La carte des infrastructures routières à l'horizon 2030 indiquant clairement que le barreau routier RD91 / RD938 est à créer. Il permettra en outre un accès direct à la future gare Saint-Quentin Est du Métro Grand Paris Express.

Pour toutes ces raisons, nous vous recommandons d'exiger le maintien du barreau RD91 / RD938 dans le CDT, en vue de sa réalisation d'ici 2030.

Pour ce faire, le registre d'enquête publique déposé en mairie est à votre disposition jusqu'au 28 février prochain.



Contrat de Développement Territorial (CDT)

Exprimez-vous en participant à l'enquête publique !

Le Contrat de développement territorial (CDT) qui lie Paris-Saclay à VGP (dont Buc), St Quentin-en-Yvelines et Vélizy-Villacoublay est un outil essentiel pour l'avenir.

Il regroupe en effet les projets visant à améliorer la desserte par des transports en commun ou des infrastructures routières de ce territoire inclus dans l'Opération d'Intérêt National (OIN).

Le CDT formalise l'engagement de l'Etat, de la Région, du Département et des collectivités ci-dessus.

Concernant Buc, les enjeux sont particulièrement forts en termes d'aménagement et d'environnement.

Rappelons que le décret du 30/12/2013 (création d'une Zone de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) a fixé une emprise pour la réalisation de la liaison R91/RD938 appelée « barreau sud ».

Ce barreau sud est un projet d'intérêt régional qui doit permettre de soulager le trafic de transit automobile impactant tout particulièrement Buc.

En effet, la circulation sur la RD938 (Rue Louis Blériot) est déjà paralysée aux heures de pointe et le trafic des poids lourds de transit augmente. Cette situation entraîne des problèmes de sécurité, de pollution de l'air et de nuisances sonores, outre des difficultés d'accès aux transports en commun (Chantiers) et à l'axe RN12/A86.

Il est donc impératif de réaliser d'urgence le barreau sud, tout en respectant l'environnement.

Nous demandons à l'Etat et aux signataires du CDT d'y réinscrire cette opération, qui a malencontreusement disparu des fiches-actions correspondantes !

Nous demandons aussi à l'Etat et à ses partenaires (Région, Département, Etablissement Public Paris-Saclay - EPPS) d'inscrire la réalisation du barreau sud dans leurs programmations financières pour une réalisation effective dans les meilleurs délais.

Une enquête publique sur le CDT se déroule du 29/01 au 27/02.

Faites part de vos observations sur le registre disponible en mairie ou par courriel à pref-dre-cdt@yvelines.gouv.fr
N'hésitez pas à nous faire part directement de vos souhaits et propositions à buc-notrevillage@gmail.com

Soyez nombreux à vous exprimer sur l'avenir de notre territoire !